

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
COMITÉ SYNDICAL DU  
SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION**

**Séance du 1er décembre 2025**

Nombre de délégués membres constituant l'assemblée (titulaires et suppléants) : 58

Nombre de délégués pouvant prendre part à la délibération : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 15

**Délibération n° 09/01.12.2025**

Objet de la délibération : **ATTRIBUTION DU LOT N° 2 « TRAITEMENT » DE L'AOO  
N° 2025-03 « TRI ET/OU TRAITEMENT DE DECHETS  
MENAGERS ET ASSIMILES »**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Brignoles, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt novembre 2025.

**Présents** : Éric AUDIBERT, André ROUSSELET, Patrick BONNET, Romain DEBRAY, Franck PERO, Nathalie SALOMON, Jean-Michel CONSTANS, Olivier HOFFMANN, Jean-Pierre ROUX, Marjorie VIORT, Jean-Michel DRAGONE, Liliane LUONGO, Christian GHINAMO, Christophe VERCOUTRE, Olivier VESPERINI.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Néant

**Absent(s)** : Didier BREMOND, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Alain DECANIS, Jérémie GIULIANO, André GUIOL, Jean-Martin GUISIANO, Carine PAILLARD, Claude PORZIO, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Gilbert BRINGANT, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Paul KHADIR, Jean-Luc LAUMAILLER, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Philippe VALLOT, Thierry BONGIORNO, Fernand BRUN, Eric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Jean-Louis PORTAL, Yannick SIMON, Aude BODY, André DELPIA, Céline FERRARO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Patrick ROSSI, France TERMES, Christine TESSION, Yves SOUQUE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURRET

**Secrétaire de séance** : André ROUSSELET.

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales,

**VU** le Code de l'Environnement,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** les statuts du SIVED NG et sa gestion directe par mise à disposition de l'ISDND, sise Quartier le Pied de Chèvre à Ginasservis (83560)

**CONSIDÉRANT** que les 54 communes du territoire du SIVED NG génèrent environ 42 000 tonnes de déchets ménagers par an et que la capacité de l'ISDND de Ginasservis est insuffisante pour recevoir la totalité des volumes à traiter,

**CONSIDÉRANT** que les marchés publics en cours permettant la gestion de la totalité du traitement des déchets ménagers et assimilés du secteur se terminent le 31 décembre 2025 et qu'il est indispensable de les renouveler,

**CONSIDERANT** que la mise en oeuvre de ce marché tient compte du projet de construction d'une unité multifilière de tri des déchets ménagers et assimilés sur le secteur du SIVED NG, nommé « projet OREVAL#2 ».

**CONSIDERANT** que la définition précise des besoins de ce marché a déterminé les éléments suivants :

- L'allotissement par secteur n'est pas pertinent :
  - Au vu de la règlementation française en vigueur en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, qui impose aux exploitants de ces sites des zones de chalandise,
  - Si l'on souhaite obtenir des propositions les plus ouvertes possibles couvrant à la fois la totalité des secteurs géographiques et les meilleurs rapports qualité/prix.
- Le marché est défini en 2 lots :
  - Lot 1 : « tri ou tri et transport ou tri, transport et traitement de déchets ménagers et assimilés »
  - Lot 2 : « traitement de déchets ménagers et assimilés »
- Le marché sera passé sous forme d'accords-cadres à bons de commande
  - Lot 1 : mono-attributaire, sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 15 000 tonnes annuelles,
  - Lot 2 : multi-attributaires, sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 40 000 tonnes annuelles, qui pourra être conclus avec 3 attributaires maximum.
- La durée du marché a été définie à l'identique pour chacun des lots, et de la façon suivante :
  - Prise d'effet contractuelle : 1<sup>er</sup> janvier 2026,
  - Fin contractuelle : 31 décembre 2026,
  - Reconductions possibles : 3 maximum, chacune d'une durée d'1 an,
  - Fin maximale (reconductions comprises) : 31 décembre 2029.

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert a été transmis sur le profil acheteur du SIVED NG le 25 juillet 2025, avec diffusion au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP),

**CONSIDÉRANT** que la date limite de dépôt des offres a été fixée au 29 septembre 2025 à 12h00,

083-258302637-20251201-DEL 09\_01122025-DE  
Réçu le 04/12/2025  
Délivré à la Mairie de [tracé] de déchets

- **DE CONSTATER** que les besoins de gestion des tonnages complémentaires aux capacités de l'ISDND de Ginasservis en matière de traitement de déchets ménagers et assimilés annuels générés sur le périmètre du SIVED NG pourront être pris en charge par les deux attributaires retenus.
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer :
    - o Les accords-cadres correspondants à ce marché public, compte-tenu du délai de recours obligatoirement consenti aux entreprises non retenues,
    - o Tous les documents ultérieurs qui s'avèreront nécessaires à l'exécution, à la modification et/ou à la résiliation éventuelle des accords-cadres considérés, jusqu'à la fin de leurs périodes d'exécution, reconductions comprises.
  - **DE DIRE** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits aux Budgets Primitifs successifs concernés du SIVED NG.

**Après en avoir délibéré**, le Comité Syndical adopte, **à la majorité**, cette délibération.  
(1 abstention : Jean-Pierre ROUX)

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
**Eric AUDIBERT**



**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue du délai légal de publicité, trois offres ont été reçues pour le lot n° 2 du marché,

**CONSIDÉRANT** que le pli n° 1, déposé pour le lot n° 2 par l'entreprise VALSUD (Marseille, 11<sup>ème</sup>) ne comporte qu'un courrier de renonciation à candidater pour ce marché, qu'il est donc irrecevable, et que la notification afférente a été transmise à l'entreprise le 24 octobre 2025,

**CONSIDÉRANT** que la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 14 novembre 2025, et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, concernant le marché n° 2025-03 « tri et/ou traitement de déchets ménagers et assimilés » a déclaré :

- 1<sup>er</sup> attributaire du lot n° 2 : AZUR VALORISATION (Groupe PIZZORNO ENVIRONNEMENT<sup>®</sup>, offre classée première et dont les volumes traités garantis et les prix proposés correspondent le mieux aux besoins du SIVED NG,
- 2<sup>ème</sup> attributaire du lot n° 2 : CSDU 04 (GROUPE PAPREC France), offre classée seconde et dont les volumes traités garantis et le prix proposé, correspond de façon complémentaire aux besoins du SIVED NG,
- 3<sup>ème</sup> attributaire pour le lot n° 2 : sans objet.

***Il est demandé au Comité Syndical :***

- **DE CONSTATER** que les deux seules entreprises dont la candidature et l'offre sont recevables pour le lot 2 du marché peuvent être retenues, et qu'aucun troisième attributaire ne pourra être désigné.
- **D'ATTRIBUER le lot n° 2 « traitement de déchets ménagers et assimilés » du marché n° 2025-03 « tri et/ou traitement de déchets ménagers et assimilés » de la façon suivante :**
  - **Attributaire n° 1 : AZUR VALORISATION** (Groupe PIZZORNO ENVIRONNEMENT) – 109 Rue Jean Aicard – 83300 DRAGUIGNAN,
    - sur le site n° 1 de : ISDND de Roumagayrol – Route de Collobrières – 83390 PIERREFEU DU VAR
      - pour un maximum de 15 000 tonnes annuelles (sous conditions de maîtrise foncière en 2028 et 2029)
      - avec un complément possible et/ou une capacité résiduelle de 10 000 tonnes annuelles (en cas de catastrophe naturelle ou technologique)
      - au prix de de 135,00 € / tonne, hors TVA et hors TGAP
    - sur le site n° 2 de : UVE ZEPHIRE – 83000 TOULON
      - pour un maximum de 4 000 tonnes annuelles
      - au prix de de 125,00 € / tonne, hors TVA et hors TGAP
  - **Attributaire n° 2 : CSDU 04** (filiale de PAPREC France) – 7 Rue du Docteur Lancereaux – 75008 PARIS,
    - sur le site de : ISDND – CD6 – Vallon des Serraires – 04200 VALENSOLE
      - pour un maximum de 1 000 à 3 000 tonnes annuelles
      - au prix de de 136,00 € / tonne, hors TVA et hors TGAP